

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2019-044/PR/MB portant attribution une parcelle de terrain au profit de la Société de Gestion du Terminal à Conteneurs de Doraleh (SGTD).

n° 2019-044/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
7 février 2019

Numéro JO  
n° 3 du 14/02/2019

Date du numéro  
14 février 2019

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

**VU**Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Février 2019.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est attribué à titre onéreux à raison de 3000 fd/m<sup>2</sup> à la Société de Gestion du Terminal à Conteneurs de Doraleh (SGTD) une parcelle de terrain sis Balbala sur la Route de Doraleh et d'une superficie de 50 000 m<sup>2</sup>.

### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation des activités du Terminal à conteneurs.

---

**Article 3**

Le présent arrêté sera enregistré à la diligence et à la charge de l'acquéreur.

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**